

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 1er DECEMBRE 2025

Le lundi premier décembre deux-mille-vingt-cinq, à dix-huit heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie de Bayon-sur-Gironde, sous la présidence de Monsieur Hervé GAYRARD, Maire.

L'ordre du jour :

1. Délibération portant avis sur les rapports annuels du prix et de la qualité de l'eau, l'assainissement collectif et l'assainissement non collectif 2024,
2. Délibération portant sur le choix du jeu (en remplacement du jeu toboggan actuel) pour le square,
3. Délibération définitive, à l'issue de l'avis favorable des électeurs de la section de Plissau, cession de la parcelle A456,
4. Délibération modificative n°1 : ajustement du budget,
5. Questions et informations diverses.
 - a) Décision du Maire,
 - b) Horaire de l'éclairage public,
 - c) Dates des vœux et repas des aînés 2026,

Membres en exercices : 14

Membres présents : 11

Quorum : 8

Etaient présents : Mesdames BEGOT Laure, BLOUIN Josette, LUSSEAU Joëlle, DUPUY Marie Fabienne, HERNANDEZ Mylène, Messieurs GAYRARD Hervé, LE GUEN Jean-François, VIROULAUD Ludovic, GUERRERO Olivier, GROSJEAN Paul, HERNANDEZ Vincent.

Etaient absents : Madame BERLAND Sylvie, Messieurs ROZIER Jean-Jacques et SAUTRON Alexandre.

Secrétaire de séance : Monsieur HERNANDEZ Vincent

Séance ouverte à 18h30

Le Conseil Municipal a approuvé le procès-verbal de la dernière séance à l'unanimité.

1. Délibération portant avis sur les rapports annuels du prix et de la qualité de l'eau, l'assainissement collectif et l'assainissement non collectif 2024,

Conformément aux Articles L. 2224-5, D. 2224-1 à 5 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les rapports annuels 2024 du SIAEPA des Coteaux de l'Estuaire sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable, de l'assainissement collectif et non collectif.

Ces rapports contiennent une présentation technique du service, un rappel de la tarification, l'analyse aux vues des indicateurs de performance, et des indications sur le financement de l'investissement.

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** le rapport 2024, du SIAEPA des Coteaux de l'Estuaire sur le prix et la qualité du service public d'eau potable,
- **D'APPROUVER** le rapport 2024, du SIAEPA des Coteaux de l'Estuaire sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif,
- **D'APPROUVER** le rapport 2024, du SIAEPA des Coteaux de l'Estuaire sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif.

2. Délibération portant sur le choix du jeu (en remplacement du jeu toboggan actuel) pour le square,

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Laure BEGOT. Cette dernière propose au Conseil Municipal de remplacer le toboggan actuel vieillissant par un nouveau jeu dans le square de la commune.

Le Conseil Municipal des jeunes a présélectionné le jeu caméléon 2 tours projet 1 ou 2.

Madame Laure BEGOT présente les propositions reçues.

	HUSSON	HUSSON	COMAT&VALCO	COMAT&VALCO
Description du jeu	Jeu caméléo 2 tours projet 1 (structure avec 1 toboggan) + gazon synthétique	Jeu caméléo 2 tours projet 2 (structure avec 3 toboggans) + gazon synthétique	Jeu <i>Les Caraïbes</i> (structure avec 2 toboggans) + dalles	Jeu <i>La Chasse Aux Trésors</i> (structure avec 2 toboggans) + dalles
Montant HT	22 597.60€	26 855.60€	18 676.60€	23 854.04€
TVA	4 519.52€	5 371.12€	3 735.32€	4 769.01€
Montant TTC	27 117.12€	32 226.72€	22 411.92€	28 614.05€

Les élus sont unanimes pour choisir comme fournisseur HUSSON.

Madame Laure BEGOT demande aux élus de voter pour le choix du jeu :

Vote obtenu : le jeu caméléo projet 1 : **7 POUR** le jeu caméléo projet 2 : **4 POUR**

Après échange et vote, le Conseil Municipal, à la majorité, décide :

- **D'ACCEPTER** le devis de HUSSON pour le jeu Caméléo 2 tours projet 1, pour un montant de 22 597,60€ HT soit 27 117,12€ TTC.

3. Délibération définitive, à l'issue de l'avis favorable des électeurs de la section de Plissau, cession de la parcelle A456,

Suite à la demande d'acquisition de la parcelle A 456 (environ 230m²), Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 2025-09-030 du 09 Septembre dernier par laquelle le conseil municipal a décidé l'organisation d'un vote pour recourir à l'accord de la majorité des électeurs de la section Plissau.

Les électeurs des sections, convoqués le 08 Novembre 2025 suivant arrêté du maire 2025-10-0070, ont donné leur avis.

Le résultat est le suivant :

- nombre d'électeurs : **4** (quatre)
- Nombre de suffrages exprimés : **4** (quatre)
- ont voté pour le projet : **4** (quatre)
- Ont voté contre le projet : **0** (zéro)

La **majorité requise de 3** étant atteinte, le vote de la section est favorable à la vente de la parcelle A 456.

Conformément à l'article L.2411-16 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal doit statuer favorablement sur la vente d'un bien de section, qu'après accord de la majorité des électeurs des sections concernées.

Où cet exposé et après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **PREND NOTE** du résultat favorable de la consultation des électeurs de la section Plissau pour la cession de la parcelle cadastrée sous le n°456 de la section A,

- **DECIDE** de vendre cette parcelle d'environ 230 m² à Madame NEVEU et Monsieur PABION au prix de 3€ du m²,

- **PRECISE** que les surfaces des futures parcelles seront définies par un document d'arpentage établi par un géomètre,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à intervenir dans toutes les démarches administratives afin de valider cette cession,

- **PRECISE QUE** les frais d'actes et administratifs seront pris en charge par les acquéreurs.

4. Décision modificative n°1 : ajustement du budget.

Monsieur le Maire présente le projet de modification du budget primitif 2025 suivant :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D 60633 : Fournitures de voirie		2 000,00 €		
D 6064 : Fournitures non stockées - Fournitures adminis		150,00 €		
D 611 : Contrats de prestations de services		2 000,00 €		
D 613 : Locations	2 300,00 €			
D 61521 : Entretien et réparations sur terrains	4 000,00 €			
D 615231 : Entretien et réparations sur voiries	1 000,00 €			
D 61551 : Entretien et réparations sur matériel roulant		2 000,00 €		
D 618 : Divers services extérieurs		1 000,00 €		
D 626 : Frais postaux et frais de télécommunications		500,00 €		
D 6283 : Frais de nettoyage des locaux		500,00 €		
D 635 : Autres impôts, taxes et vers. ass. (administratio	450,00 €			
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	7 750,00 €	8 150,00 €		
D 6218 : Autre personnel extérieur	1 500,00 €			
D 6413 : Personnel non titulaire		9 500,00 €		
D 6415 : Congés payés		600,00 €		
D 6450 : Charges de sécurité sociale et de prévoyance		15 000,00 €		
D 6470 : Autres charges sociales	500,00 €			
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimi	2 000,00 €	25 100,00 €		
D 65561 : Contrib. au fonds de compensation des charg		2 600,00 €		
D 65818 : Autres redev. concessions, brevets, licences...		210,00 €		
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante		2 810,00 €		
R 6419 : Remboursements sur rémunérations du person				22 000,00 €
TOTAL R 013 : Atténuations de charges				22 000,00 €
R 741121 : Dotation de solidarité rurale (DSR) des com				4 310,00 €
TOTAL R 74 : Dotations et participations				4 310,00 €
Total	9 750,00 €	36 060,00 €		26 310,00 €
Total Général		26 310,00 €		26 310,00 €

Après délibération, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité **D'APPROUVER** la décision modificative N°1 présentée ci-dessus.

5. Questions et informations diverses.

a) Décisions du Maire,

Conformément à la délibération n°2020-06-025 du 02 juin 2020, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a validé le devis ci-dessous :

SP TERRASSEMENT <i>Travaux complémentaires Gourrou</i>	
Montant HT	3 347,00€
TVA	0,00€
Montant TTC	3 347,00€

Conformément à la délibération n°2024-05-026 du 17 mai 2024, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a admis en non-valeur les créances ci-dessous :

Liste 7774420732 :

Exercice	Réf. de la pièce	Imputation	Objet pièce	Montant	Reste à recouvrer	Motif de la présentation
2025	T-35	7067	GARDERIE	3€	3€	RAR inférieur seuil poursuite

Liste 7685202132 :

Exercice	Réf. de la pièce	Imputation	Objet pièce	Montant	Reste à recouvrer	Motif de la présentation
2022	T-327	7067	CANTINE	7,80€	7,80€	RAR inférieur seuil poursuite
2024	T-374	7067	CANTINE	9,30€	9,30€	RAR inférieur seuil poursuite
2024	T-347	7067	CANTINES	12€	12€	RAR inférieur seuil poursuite
TOTAL					29,10€	

Droit de préemption urbain

Conformément à la délibération n°2020-06-025 du 02 juin 2020, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il n'a pas exercé son droit de préemption sur les ventes suivantes :

N° DIA	Date de réception	Avis
033 035 0 0010	15/09/2025	Non préempté
033 035 0 0011	09/10/2025	Non préempté
033 035 0 0012	04/11/2025	Non préempté
033 035 0 0013	12/11/2025	Non préempté
033 035 0 0014	14/11/2025	Non préempté

b) Horaire de l'éclairage public,

Monsieur le Maire donne lecture d'un mail envoyé à la mairie par une administrée de la commune qui regrette que l'éclairage public soit coupé à partir de 23h, trop tôt selon elle. Elle explique qu'un chien errant s'est jeté sur elle alors qu'elle promenait son petit chien.

Les élus sont satisfaits des horaires de l'éclairage public et précise que le problème provient surtout des chiens errants...

Monsieur le Maire précise aux élus que suite au remplacement des lampes de l'éclairage public par des LED la consommation a été divisé par 2 et nous avons pu diminuer le coût de l'éclairage public. De plus, nous avons obtenu la subvention sollicitée auprès du SIEB, à savoir le FEMREB à hauteur de 8 500€.

c) Dates des vœux et repas des aînés 2026,

Monsieur le Maire précise que les vœux à la population seront le samedi 10 janvier 2026 et le repas des aînés le samedi 31 janvier 2026 (comme habituellement ouvert à tous et offert aux aînés de la commune ayant plus de 65 ans).

Tour de table :

- **Olivier GUERRERO** a remarqué que le mousqueton de la balançoire bleue est à remplacer. *Monsieur le Maire le remercie pour cette information et lui précise qu'un contrôle hebdomadaire est réalisé par le Service Technique.*

- **Josette BLOUIN** rappelle à l'assemblée que le marché de Noël se déroulera les 6 et 7 décembre 2025.

- **Hervé GAYRARD** propose aux élus de revoir le projet relatif à la sécurité routière en proposant des feux récompenses à la place des écluses.

- **Marie Fabienne DUPUY** demande quand nous pourrons finaliser le montage de la table de pique-nique située au point de vue de la Reuille, à la pointe des blagueurs, elle craint que les fixations s'abîment.

Jean-François LE GUEN lui précise qu'il espère réaliser la pose du plateau dans le mois de décembre, il faudra pour ce faire louer un équipement approprié.

- **Jean-François LE GUEN** ira chercher le sapin pour décorer la salle polyvalente, il mesure plus de 4 mètres de haut.

- **Paul GROSJEAN** remercie Monsieur le Maire pour la réparation de la chaudière de l'église. Il informe les élus que la messe de Noël sera célébrée dans notre église à 22h et qu'un administré de la commune se propose de chanter à cette occasion.

- **Vincent HERNANDEZ** informe les élus que la prochaine gazette sortira fin janvier 2026.

La séance est levée à 19h45.

Le Maire, Hervé GAYRARD

Le secrétaire de séance, Vincent HERNANDEZ

